

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : GRO-STOP READY  
Code du produit : CE 001 C0207  
Type de formulation : Emulsion aqueuse (EW)  
Matière active : Chlorprophame  
Numéro d'A.M.M. : 2100208

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.  
Utilisation de la substance/mélange : Régulateur de croissance (Inhibiteur de germination de la pomme de terre)

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERTIS Europe B.V. (France)  
5, Rue Galilée  
78280 Guyancourt - France  
Tél : +33 1 34 91 90 00 - Fax : +33 1 30 43 76 55  
[certis@certiseurope.com](mailto:certis@certiseurope.com) - [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'appel d'urgence : ORFILA (INRS) : +33 (0) 1 45 42 59 59  
En cas d'incident ou d'accident, appelez le +33 (0) 1 72 11 00 03 (*Carechem, numéro d'urgence 24/24*)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Carc. 2 ; H351  
STOT RE 2 ; H373  
Aquatic Chronic 2 ; H411

Pour la signification des classes de danger et le texte complet des phrases H mentionnées ci-dessus veuillez vous référer à la rubrique 16.

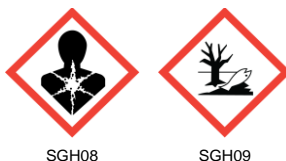
##### Principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Susceptible de provoquer le cancer.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme(s) de danger :



SGH08

SGH09

Mention d'avertissement : Attention  
Composant(s) dangereux : Chlorprophame

Mention(s) de danger	: <b>H351</b> - Susceptible de provoquer le cancer. <b>H373</b> - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. <b>H411</b> - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseil(s) de prudence	: <b>P202</b> - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. <b>P260</b> - Ne pas respirer les poussières, vapeurs et brouillards. <b>P270</b> - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. <b>P280</b> - Porter des gants et un vêtement de protection approprié lors de l'utilisation du produit. <b>P308+P313</b> - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. <b>P501</b> - Éliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux.
Mention(s) supplémentaires	: <b>EUH208</b> - Contient du 1-dodecyl-2-pyrrolidone. Peut <b>produire une réaction allergique</b> . <b>EUH401</b> - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Informations complémentaires	: Délai de réentrée dans les locaux de stockage : 48 heures.  <b>SP1</b> - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).  Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant les phases de chargement et d'application (opérateur).  Porter des gants et un vêtement de protection appropriés pendant le traitement (personne qui aide l'opérateur).

### 2.3. Autres dangers

Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase. Ne pas utiliser sauf avis contraire du médecin.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2. Mélanges

Nom substance	Identificateur de produit	Teneur	Classification selon le Règlement (CE) N°1272/2008 [CLP]
Chlorprophame	(n° CAS) 101-21-3 (n° CE) 202-925-7 (n° index) 006-096-00-0	120 g/L (11,8 %)	Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373 Aquatic Chronic 2, H411
1-dodecyl-2-pyrrolidone	(n° CAS) 2687-96-9 (n° CE) 403-730-1 (n° index) 613-099-00-6	< 5 %	Skin Corr. 1A, H314 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Benzenesulphonic acid, C-10-16 alkyl derivatives	(n° CAS) 68584-24-7 (n° CE) 271-531-5 (n° index) -	< 5 %	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Pour le texte complet des phrases H et la signification des classes de danger mentionnées, veuillez vous référer à la rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Indications générales	: En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
En cas d'inhalation	: Amener la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.

En cas de contact avec la peau	: Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
En cas de contact avec les yeux	: Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les éventuelles lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un spécialiste, en cas d'irritation.
En cas d'ingestion	: Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Consulter immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	: L'exposition peut provoquer une réaction allergique. En cas d'inhalation ou d'ingestion, aucun effet spécifique et/ou symptôme connu.
Risques	: Pas d'information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ce produit contient un inhibiteur de la cholinestérase (faible).

Traiter de façon symptomatique, sur le jugement du médecin en fonction des symptômes / réactions du patient.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Pulvérisation d'eau. Poudre chimique sèche. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO2).
Moyens d'extinction inappropriés	: Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.
-------------------	--

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes. Ne pas respirer les fumées. Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.
Protection en cas d'incendie	: Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu. Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection	: Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
Procédures d'urgence	: Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées. Eviter de respirer les vapeurs, brouillards et aérosols du produit. Assurer une ventilation adéquate. Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.  
Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.  
Avertir les autorités en cas de contamination de l'environnement ou les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit déversé avec une matière inerte (terre, sable...), puis balayer et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale. En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement. Récupérer mécaniquement par aspiration/pompage.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les rubriques 7 – 8 – 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Lire l'étiquette avant utilisation.

Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des équipements de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Ne pas respirer les vapeurs, brouillards et aérosols du produit. Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Mesures d'hygiène : Bien se laver les mains et le visage après chaque utilisation du produit, et systématiquement avant de quitter les zones de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées. Garder le produit sous clef.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Le sol doit être incombustible, imperméable et contenir les déversements (aucune sortie vers l'extérieur).

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Température de stockage : Ne pas stocker la préparation à plus de 35°C.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Régulateur de croissance (inhibiteur de germination des pommes de terre) à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Aucune valeur limite d'exposition professionnelle n'est connue. Voir la rubrique 3 « Informations sur les composants ».

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés** : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- Protection des mains** : Gants imperméables et résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (EN 374-3).  
Pour la protection de l'opérateur :  
Le port de gants en nitrile (EN 374-3) est recommandé pendant le mélange/remplissage, les autres phases de préparation de l'application, l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation.  
Pour la protection du travailleur :  
Le port de gants en nitrile (EN 374-3) à usage unique est recommandé en cas de contact avec les pommes de terre traitées.
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité ou écran facial (EN 166).  
Pour la protection de l'opérateur :  
Le port de lunettes de sécurité certifiées conformes selon la norme EN 166 est recommandé.
- Protection de la peau et du corps** : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.  
Pour la protection de l'opérateur :  
Le port d'une combinaison de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage de 230 g/m<sup>2</sup> ou plus avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/remplissage, les autres phases de préparation de l'application, l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation.  
En complément de la combinaison de travail, le port d'un équipement de protection partiel (tablier ou blouse) de catégorie III type PB(3) est recommandé lors du mélange/remplissage, les autres phases de préparation de l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation.  
Le port de bottes de protection certifiées (EN 13 832-3) est recommandé pendant le mélange/remplissage, les autres phases de préparation de l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation.  
Pour la protection du travailleur :  
Le port d'une combinaison de protection de catégorie III type 5/6 est recommandé.
- Protection des voies respiratoires** : Masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.  
Pour la protection de l'opérateur :  
Le port d'une protection de type masque ou demi-masque de type FFP2, conforme à la norme EN 140 + 143, est recommandé pendant le mélange/remplissage, les autres phases de préparation de l'application et le nettoyage du matériel de pulvérisation.
- Mesures d'hygiène** : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.  
Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.  
Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.  
Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.  
Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Blanc laiteux
Odeur	: Caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 7,1 (solution 1%, 20°C)
Taux d'évaporation	: Aucune donnée disponible
Point de fusion/ point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 98 °C
Point d'éclair	: > 98°C

Température d'auto-inflammabilité	: 485 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: $2,4 \times 10^{-2}$ Pa à 20°C (Chlorprophame)
Densité de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 1,02 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité dans l'eau	: Aucune donnée disponible
Solubilité dans les solvants organiques	: > 1000 g/L : heptane, acétone, méthanol... à température ambiante (Chlorprophame)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Log Pow = 3,76 20°C, pH 7 (Chlorprophame)
Viscosité, cinématique	: 14,2 mm <sup>2</sup> /s (valeur calculée)
Viscosité, dynamique	: 14,5 (13 - 16) mPa.s à 20°C
Propriétés explosives	: Non explosif
Propriétés comburantes	: Non comburant
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Tension de surface : 34,1 mN/m à 21°C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

### 10.4. Conditions à éviter

Gel et hautes températures. Ne pas stocker la préparation à plus de 35°C.

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations disponibles.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques : composés de chlore, oxydes d'azote, monoxyde de carbone, hydrocarbures.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

GRO-STOP READY		
DL <sub>50</sub> orale rat	> 2000 mg/kg	Méthode OCDE 423
DL <sub>50</sub> cutanée rat	> 2000 mg/kg	Méthode OCDE 402
CL <sub>50</sub> inhalation rat	5,13 g/m <sup>3</sup>	Méthode non reportée

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non irritant / corrosif pour la peau chez le lapin (Méthode 404).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant pour les yeux chez le lapin (Méthode OCDE 405).

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau du cobaye. (Méthode 406, Test de maximisation).

Mutagénicité sur les cellules germinales : Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité	: Susceptible de provoquer le cancer (Carc.2 ; H351). <u>Chlorprophame</u> : Susceptible de provoquer le cancer (Carc.2 ; H351). Des tumeurs des cellules interstitielles (cellules de Leydig) du testicule ont été observées chez le rat à une dose élevée (1000 mg/kg pc/j). LOAEL : 24 mg/kg pc/j – étude de 2 ans sur le rat.
Toxicité pour la reproduction	: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (STOT RE ; H373). <u>Chlorprophame</u> : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (STOT RE ; H373).
Danger par aspiration	: Compte tenu des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

GRO-STOP READY		
CL <sub>50</sub> Poissons ( <i>Cyprinus carpio</i> )	20,4 mg/l (96h)	Méthode -
CE <sub>50</sub> Daphnies ( <i>Daphnia magna</i> )	4,0 mg/l (48h)	Méthode -
CEb <sub>50</sub> Algues ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	4,2 mg/l (72h)	Méthode -
CEr <sub>50</sub> Algues ( <i>Selenastrum capricornutum</i> )	7,6 mg/l (72h)	Méthode -

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Chlorprophame	
Persistance	Sol : DT <sub>50</sub> lab (20 °C, aérobie) : 22 et 27 jours ( $r^2 > 0.7$ ). Eau : DT50 : moyenne 18 – 39 jours. Eau/Sédiment : DT50 : moyenne de 44 jours.
Biodégradabilité	Le chlorprophame est facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chlorprophame	
Facteur de bioconcentration (poisson)	BCF = 144 L/kg
Coefficient de partage : n-octanol / eau	Log Pow = 3,76 à 20°C

### 12.4. Mobilité dans le sol

Chlorprophame	
Coefficient d'adsorption/desorption (sol)	Koc = 260, 280, 480 L/kg

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

#### Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :

Le mélange ne remplit pas les critères de persistance (P-) et de bioaccumulation (B-), mais remplit le critère de toxicité (T-) conformément à l'annexe XIII de REACH. Le mélange et sa substance active sont classés comme spécifiquement toxique pour un organe cible à doses répétées (STOT RE 2 ; H373), conformément au Règlement (CE) n°1272/2008.

#### Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales	: Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.
Produit	: Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.
Emballage	: Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à éliminer l'eau de rinçage conformément à la réglementation en vigueur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

### 14.1. Numéro ONU

N° ONU : UN 3082

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport	: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorprophame)
UN proper shipping name	: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Chlorpropham)
Description document de transport	: UN 3082 MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Chlorprophame), 9, III

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe de danger	: 9 (Matières et objets dangereux divers)
Étiquettes de danger	: 9



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage : III (Matières faiblement dangereuses)

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement	: Oui
Polluant marin	: Oui
Étiquettes de danger	:




### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.6.1. Transport par voie terrestre

Code danger (code Kemler)	: 90
Code de classification	: M6



Panneaux orange : 

Dispositions spéciales : 274, 335, 601

Catégorie de transport : 3

Code de restriction concernant les tunnels : E

Quantités limitées : 5L

Quantités exceptées : E1

#### 14.6.2. Transport maritime

Numéro EmS : F-A,S-F

#### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, France) : 4511(Directive Seveso 3)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre des dispositions du Règlement (CE) 1107/2009.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

**Sources de données** : Dossiers CERTIS Europe B.V / FDS des composants / Certis Europe Expert Team.  
 Décision d'AMM n°2100208 du 26/11/2010 - Avis ANSES du 10/11/2010, dossier n°2009-0942.

#### Texte complet des classes et catégories de danger et des phrases H citées dans les rubriques 2 et 3 :

Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aiguë (par voie orale) ; Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu ; Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique ; Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique ; Catégorie 2
Carc. 2	Cancérogénicité ; Catégorie 2
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves ; Catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée ; Catégorie 1A
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée ; Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée ; Catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) ; Catégorie 2

H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H351	Susceptible de provoquer le cancer
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :**

CAS	Le numéro CAS est un numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique.
CE	Le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est un numéro d'identification à sept chiffres se rapportant aux substances commercialisées sur le marché européen.
CLP	Classification, Labelling and Packaging = Règlement (CE) n°1272/2008.
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
INRS	Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level (= Dose sans effet néfaste observé)
NOEC	No Observed Effect Concentration (= Concentration sans effet observé)
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique.
vPvB	Substance très persistante et très bioaccumulable.

Les modifications significatives par rapport à la version précédente sont mises en évidence avec une double barre. Cette version remplace toutes les versions précédentes.

*Cette fiche de données de sécurité complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles, relatives au produit concerné pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

*L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.*